

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 janvier 2003 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2003-01-01 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2002 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2002

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 2002 et de la séance spéciale du 17 décembre 2002, tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-01-03 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2002 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2002, au montant de **109,938.15 \$**.

ADOPTÉE

2003-01-04 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2002 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2002, au montant de **502,082.25 \$**.

ADOPTÉE

2003-01-05 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 245-35, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245 - ADOPTION

Attendu qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage numéro 245, aux fins de créer à même la zone H02-207, la zone H02-235 et d'y prescrire certaines normes;

Attendu que la Municipalité désire notamment contrôler la densité d'habitation dans la zone H02-235;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2002 et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 janvier 2003;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 245-35 intitulé : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de créer la zone H02-235 et d'y prescrire certaines normes d'usages et de construction.

ADOPTÉE

2003-01-06 RÈGLEMENT NUMÉRO 406 – LES SYSTÈMES D'ALARME - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 10 décembre 2002, que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le règlement numéro 406 intitulé « Règlement sur les systèmes d'alarme » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-01-07 RÈGLEMENT NUMÉRO 407 – LE STATIONNEMENT - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 10 décembre 2002, que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le règlement numéro 407 intitulé « Règlement relatif au stationnement » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-01-08 RÈGLEMENT NUMÉRO 408 – LES COLPORTEURS - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 10 décembre 2002, que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le règlement numéro 408 intitulé « Règlement sur les colporteurs » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-01-09 RÈGLEMENT NUMÉRO 409 – LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 10 décembre 2002, que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le règlement numéro 409 intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-01-10 RÈGLEMENT NUMÉRO 410 – VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 10 décembre 2002, que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le règlement numéro 410 intitulé « Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-01-11 RÈGLEMENT NUMÉRO 411 – LA CIRCULATION - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 10 décembre 2002, que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le règlement numéro 411 intitulé « Règlement relatif à la circulation » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-01-12 RÈGLEMENT NUMÉRO 412 – LES NUISANCES - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 10 décembre 2002, que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le règlement numéro 412 intitulé « Règlement sur les nuisances » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-01-13 ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE - AUTORISATION

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par invitation écrite pour l'achat d'une déchiqueteuse;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour l'achat d'une déchiqueteuse usagée soit accordé à la compagnie Équipement Souterrain Québec inc. (Vermeer ventes et service), au montant de 21,500 \$, plus taxes, selon la soumission du 5 décembre 2002. La déchiqueteuse est de marque Vermeer BC-1230. Le tout pris à même le fonds de roulement amorti sur 3 ans.

ADOPTÉE

2003-01-14 MANDAT D'ÉVALUATION DU RÉSEAU ROUTIER - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par invitation écrite pour l'évaluation du réseau routier;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 17 octobre 2002;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le contrat pour l'évaluation et l'établissement d'un programme de gestion et d'entretien du réseau routier soit accordé au Centre de recherche et de contrôle appliqué à la construction inc., (CRCAC), au montant de 21,645 \$, plus taxes, suivant l'offre de services du 5 décembre 2002. Le montant sera pris à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2003-01-15 ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION - AUTORISATION

Considérant la recommandation du directeur des Services communautaires relatif à l'engagement d'une technicienne en documentation pour la bibliothèque Marie-Uguay, en remplacement de madame Guylaine Lauzon.

2003-01-15 ... SUITE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'engager madame Mireille Péladeau, à titre d'employée temporaire à temps partiel, au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque Marie-Uguay, du 13 janvier 2003 au 5 avril 2003, à raison de 16 heures semaine, selon les conditions prévues à l'entente des cadres actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

2003-01-16 ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - APPROBATION

Considérant qu'un état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes a été soumis au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes lors de la vente aux enchères du 10 avril 2003; l'état est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Que la secrétaire-trésorière transmette, avant le 20 janvier 2003, copie de l'état au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2003-01-17 IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES : AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que la secrétaire-trésorière, madame Manon Bernard, soit autorisée à enchérir et à acquérir pour et au nom de la Municipalité, les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, lors de la vente aux enchères par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 10 avril 2003.

ADOPTÉE

2003-01-18 CIT LA PRESQU'ÎLE - QUOTE-PART 2003 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité pour l'année 2003 au CIT de la Presqu'Île, au montant de 8,694 \$.

ADOPTÉE

2003-01-19 RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE – MANDAT D'INGÉNIEURS - ADOPTION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller Serge Roy et résolu que le mandat pour la préparation des plans et devis, pour effectuer les relevés techniques et la surveillance des travaux (chauffage, climatisation/ventilation, plomberie et électricité) relatifs à la rénovation de l'hôtel de ville soit accordé à la firme Les Consultants LBCD inc., selon l'offre de service du 1^{er} novembre 2002, au montant de 8,510 \$, plus taxes. Le montant sera pris à même le surplus réservé à cette fin.

ADOPTÉE

2003-01-23 ... SUITE

Attendu qu'un incident est survenu sur le boulevard Don-Quichotte mettant en cause un automobiliste et une écolière à proximité de l'école La Perdriolle;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite intervenir à court terme, afin de régler les problèmes de circulation et d'éliminer les risques d'accidents.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de demander au ministère des Transports du Québec la tenue d'une rencontre avec les membres du conseil municipal, afin d'élaborer un plan d'action à court, moyen et long terme pour le réaménagement du boulevard Don-Quichotte.

ADOPTÉE

2003-01-24

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE – AUTORISATIONS AU REGISTRE FONCIER DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot autorise le Registre foncier du ministère des Ressources naturelles à utiliser la liste des lots situés sur son territoire, pour acheminer les actes concernant les mutations immobilières et les actes qui affectent le rôle d'évaluation.

Que la Direction générale du Registre foncier du ministère des Ressources naturelles soit autorisée à transmettre les copies d'actes pouvant affecter le rôle d'évaluation à la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., évaluateurs agréés.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES NOVEMBRE 2002

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.
Dépôt du rapport informatif des Services communautaires.
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay.

2003-01-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever la séance à 20h10.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc
